



PEP-AP0021 ed5

Emetteur : Pierre Morel
Approbateur : Skander Hassayoune

Création : 5 octobre 2017
Dernière modification : 28 juin 2018

PEP-AP0021-ed5-FR-2018 06 28

Procédure d’affichage simplifié

Cette procédure a pour objectif de définir les différentes règles concernant un affichage simplifié des caractéristiques environnementales d’un produit possédant un PEP enregistré dans le programme PEP ecopassport®.

Cet affichage simplifié est prioritairement destiné au grand public, mais peut aussi être utilisé dans une démarche de première information générale sur le produit dans les cas de produits B2B.

1. Domaine d’application

L’affichage simplifié peut être réalisé pour tout produit possédant un PEP individuel ou un PEP collectif. Il est d’utilisation volontaire de la part de l’entreprise déposante du PEP ou ayant participé à un PEP collectif et respectant le cadre de validité du PEP collectif. L’affichage peut être décidé produit par produit. Aucun affichage simplifié se réclamant du programme ne peut être réalisé en l’absence de PEP valide dûment enregistré dans la base de données du programme PEP ecopassport®. Il n’y a pas d’étape de vérification et d’enregistrement supplémentaires auprès de PEP Ecopassport préalablement à la mise en œuvre de cet affichage simplifié par un fabricant.

Indicateurs

Les valeurs des indicateurs sont obligatoirement des valeurs extraites d’un PEP enregistré.

L’affichage simplifié comporte 4 indicateurs maximum.

L’affichage doit comporter les indicateurs suivants :

- Obligatoire : Emissions de gaz à effet de serre : Contribution au réchauffement climatique en kg CO₂ éq.
- A minima 2 parmi les 3 suivants :
 - Utilisation d’eau : Volume net d’eau douce consommée, en m³,
 - Consommation d’énergie : Utilisation totale d’énergie primaire durant le cycle de vie, en MJ,
 - Epuisement des ressources naturelles : Contribution à l’appauvrissement des ressources abiotiques - éléments, en kg Sb éq.

Les unités des indicateurs peuvent être adaptées dans les conditions définies au paragraphe 2.





2. Contenu de l'affichage

L'affichage doit contenir au minimum :

- Les indicateurs choisis : intitulé conforme au PCR, valeur avec au global 2 chiffres significatifs maximum après la virgule, en l'adaptant pour faciliter la lecture (exemple : 3,2 g au lieu de 0.0032 kg). La notation scientifique peut être utilisée pour tous les indicateurs (exemple : 1,35 E-12 kg Sb eq).
- La marque du produit,
- Le nom du produit,
- L'identifiant et la désignation du PEP du produit auquel se réfèrent les impacts environnementaux (produit de référence)
- Le statut du PEP de référence « individuel » ou « collectif » en précisant si les données sont obtenues directement « extrait du PEP » ou calculées sur des règles d'extrapolation « calculé selon le PEP »
- Le lien avec le site du programme permettant la consultation du PEP mentionné,
- La mention « évalué sur tout le cycle de vie du produit »
- L'information synthétique de l'unité fonctionnelle ou déclarée qui est dans le PEP si pertinent : exemple « pour un km de câble »

4 formulations possibles :

- Extrait du PEP individuel n°
- Extrait du PEP collectif n°
- Calculé selon le PEP individuel n°
- Calculé selon le PEP collectif n°

3. Charte graphique

Il est demandé :

- de reprendre le logo du programme PEP ecopassport® en respectant les règles de la procédure AP0007, à l'exception de la taille minimale du logo
- d'utiliser les pictogrammes et les appellations représentatifs des indicateurs de la liste ci-dessous pour des raisons de cohérence graphique.





	Energie primaire consommée ¹		Epuisement des ressources naturelles ²
	Réchauffement climatique ³		Utilisation d'eau ⁴

Il est possible de rajouter une photo du produit.

Exemple d'affichage environnemental simplifié du produit de référence :

Product name
Brand logo

Picture
of the
product

	0 kg CO ₂ eq. Global Warming*
	0 MJ Total use of primary energy*
	0 kg Sb eq. Depletion of abiotic resources*
	0 m ³ Net use of fresh water*

Extract from individual/collective PEP ecopassport n°
www.pep-ecopassport.org

*Results based on the lifecycle analysis

4. Support et lieu d'affichage

L'affichage peut être apposé sur les éléments suivants uniquement : la documentation commerciale, la notice et le site internet du fabricant.

L'affichage ne peut pas être apposé sur le produit lui-même ou sur l'emballage.

Lorsqu'un déposant décide de publier un affichage simplifié au moment du dépôt du PEP, il est recommandé de le rajouter dans le PEP.

¹ Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie

² Contribution à l'épuisement des ressources abiotiques - éléments

³ Contribution au réchauffement climatique

⁴ Volume net d'eau douce consommée

